

DROITS ET AMENDES

MONTANTS APPLICABLES POUR LA SAISON 2023/2024 EN DISTRICT POUR TOUTES LES COMPÉTITIONS

DROITS

RÉCLAMATION - Confirmation de réserve..... 50 €
Plus amende au club fautif 30 €

- Evocation 80 €

APPEL - de décisions des diverses commissions 120 €

DÉROGATION MODIFICATION CALENDRIER

- demande faite au moins 5 jours avant la rencontre : **gratuit**

- demande faite moins de 5 jours avant la rencontre : 50 €

Cotisation Statutaire Annuelle : 50 €

DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS à 11 et FOOT 7 et à 8

SENIORS

D1 et D2 : 63 €

D3 et D4 : 50 €

D5 et Patoux : 36 €

Vétérans Loisirs à 11 : 36 €

Vétérans Loisirs à 7 : 29 €

FEMININES

Seniors à 11 : 34 €

Seniors à 8 : 22 €

JEUNES Garçons ou Filles

U18 : 22 €

U17 : 22 €

U16 : 19 €

U15 : 16 €

U14 : 14 €

U11 et U13 : 9 €

Critérium U18 et U15 à 7 : 9 €

Foot à 4 Découverte et Foot à 5 Evolution : **gratuit**

FUTSAL

Championnat Futsal : 40 €

ENGAGEMENTS COUPES

Coupe de l'Oise Seniors : 55 €

Coupe Objois : 55 €

Coupe Chivot : 55 €

Challenge Patoux et D5 : 36 €

Coupe Vétérans Loisirs : 32 €

Coupe de l'Oise Féminines Seniors à 11 : 37 €

Coupe de l'Oise Féminines Seniors à 8 : 28 €

Coupe de l'Oise Féminines U18 : 17 €

Coupe de l'Oise Féminines U16 :	17 €
Coupe de l'Oise Futsal :	30 €
Coupe de l'Oise U18 :	17 €
Coupe de l'Oise U16 :	17 €
Coupe de l'Oise U15 :	12 €
Coupe de l'Oise U14 :	12 €
Coupe du Conseil Départemental U18 et U15 :	12 €

AMENDES

FORFAITS

- **Forfait à 11 championnats Seniors Féminines Futsal Loisirs** : le premier **25 €**, ultérieur ou non consécutif **50 €**, forfait dans les trois dernières journées de championnat **200 €**, Forfait général **150 €**, Forfait général sans avoir débuté le championnat **200 €**.

- **Forfait à 11 pour toutes les coupes** : lors d'une Finale **600 €**.

- **Forfait à 11 championnats de jeunes à 11** : le premier **15 €**, ultérieur ou non consécutif **25 €**, forfait dans les trois dernières journées de championnat **75 €**, Forfait général **100 €**, Forfait général sans avoir débuté le championnat **100 €**.

- **Forfait en Foot à 8 et à 7** : le premier **5 €**, ultérieur ou non consécutif **8 €**, Forfait général **20 €**, Forfait général sans avoir débuté le championnat **31 €**.

En cas de compétitions jeunes à 2 phases, si réengagement sur la 2^{ème} phase le forfait n'est pas comptabiliser mais compte pour le prix d'un engagement.

FORFAITS OU LE DISTRICT N'EST PAS AVERTI : l'amende de base de forfait ci-dessus est doublée et les éventuels frais de déplacement de l'arbitre seront à la charge du club fautif.

Rappel : L'article 6 de l'Annexe 8 du Règlement Particulier de la Ligue de Football des Hauts de France prévoit que les frais de déplacements de l'adversaire soient à la charge du club fautif sur demande expresse du club lésé et selon le barème ci-dessous. (forfait du match aller si le match retour s'est jouée et inversement)

INDEMNISATION

Montant de l'indemnité de déplacement pour une équipe si demande écrite du club lésé, **trajet simple à vol d'oiseau**. Les imputations débit au club forfait et crédit au club sollicitant, seront effectuées par le service comptable du D.O.F., et affectées aux comptes clubs. Indemnité forfaitaire minimale de 40 €.

- Foot à 11 : **2,80 €** du kilomètre
- Foot à 7 et à 8 : **2,20 €** du kilomètre
- Foot à 5 : **1,50 €** du kilomètre

ABSENCES

Journée événementielle, Futsal ou Jeunes absence du club non excusée après inscription au préalable **100 €**

FEUILLE DE MATCH

Relance écrite feuille de match non parvenue, club fautif **50 €**

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

- non-transmission ou non établissement amende club fautif **150 €**
- retard dans la transmission après minuit jour
de la rencontre par jour de retard **25 €**
- non-réponse à une demande de complément d'information **75 €**

FOOT à 11 :

- absence d'un délégué titulaire licence dirigeant ou signature **25 €**

FOOT à 8 (Jeunes) :

- non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle **30 €**
- retard dans son envoi par jour de retard **10 €**
- absence délégué ou accompagnateur d'équipe de jeunes
titulaire licence dirigeant ou signature **25 €**

FOOT à 8 (Féminines séniors) :

- non-fourniture de la feuille de match ou utilisation non officielle 50 €
- retard dans son envoi par jour de retard 10 €
- absence délégué ou accompagnateur d'équipe de jeunes titulaire licence dirigeant ou signature 20 €

LICENCE MANQUANTE JOUEUR SUR UNE FEUILLE DE MATCH PAPIER

- Foot à 11 15 €
- Foot à 8 à 5 et à 4 10 €

DOSSIER DISCIPLINAIRE

- Avertissement 15 €
- avec notification jusqu'à six matches de suspension 30 €
- avec notification à partir de sept matches de suspension 50 €
- absence rapport demandé 75 €
- absence non excusée joueur ou dirigeant convoqué club fautif (par personne) : 100 €
- absence excusée joueur ou dirigeant convoqué club fautif moins de 8 jours à l'avance sans motif reconnu valable (par personne) : 75 €
- absence excusée joueur ou dirigeant convoqué club fautif le jour même de l'audition sans motif reconnu valable (par personne) : 75 €

STATUT DE L'ARBITRAGE CLUBS EN INFRACTION**Amende par année d'infraction limitée à quatre au maximum.**

- Equipe fanion en Seniors D1 120 €
- Equipe fanion Seniors D2 et en dessous 50 €

FRAIS DE GESTION ADMINISTRATIVE

- par équipe Seniors, Féminine, Futsal, Loisirs par mois : 9 €
- par équipe jeune Foot à 11, jeune Foot à 7 et à 8 par mois : 5 €
- par équipe jeune Foot à 5 Evolution par mois : 2 €

DIVERS

- Montant minimum de participation Coupes Seniors avant les 1/8èmes de Finales 5 €
- Montant minimum de participation Coupes Seniors à partir des 1/8èmes de Finales 10 €
- Fraude d'identité : 650 €
- Falsification de feuille de match : 900 €
- Joueur suspendu ayant participé : 100 €
- Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8 à 7 à 5 et à 4 (jeunes) 50 €
- Participation d'un joueur non licencié en Foot à 8 à 7 à 5 et à 4 (féminines séniors) 50 €
- Lettre insuffisamment affranchie 7 €
- Concurrence d'un match organisé par le District : 300 €
- Organisation de tournois sans homologation du District 200 €
- Non-respect de la numérotation des maillots des équipes ayant l'obligation .. 100 €
- Amende club absence Assemblée générale du DOF
 - 1) (amende forfaitaire par club de niveau District) 150 €
 - 2) (amende forfaitaire par club de niveau Ligue)..... 200 €
- Amende absence non excusée du club convoqué à une manifestation ou événement organisé par le D.O.F. 150 €
- Licence autre que vétéran en foot loisir 40 €
- Utilisation de fumigène, pétard et/ou autre engin pyrotechnique
 - 1) Le premier..... 500 €
 - 2) Le supplémentaire et à l'unité 150 €
 - 3) En cas de récidive amende doublée

- Incivilités majeures ou menaces **750 €**
- Frais de délégation 0,40 € du km avec un minimum forfaitaire de 45 €.
- Frais accompagnateurs arbitres 0,40 € du km avec un minimum forfaitaire de **30 €**.

Les manquements non expressément visés ci-dessus donnent lieu à l'application d'une amende ou d'une sanction laissée à l'appréciation de la Commission compétente.

En outre, les frais divers d'audition sont à la charge du club perdant ou du membre fautif.

Tout club ou membre refusant de payer l'amende ou les frais ou ne s'acquittant pas dans le délai réglementaire est suspendu jusqu'à la libération de sa dette.

Au-delà de la date butoir du règlement attendu, une majoration sera appliquée avant l'application de l'article 18. Les frais postaux pour la mise en application de l'article 18 sont à la charge du club fautif